

Cabinet
Cellule de Communication

الديوان
خلية الاتصال

GRIPPE HUMAINE A/H1N1

COMMUNIQUE SPECIAL N° 4

.....
(11 juin 2009)

Comme annoncé dans ses précédents communiqués, le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière (MSPRH) est resté à l'écoute de l'évolution de la situation épidémiologique internationale concernant la menace de pandémie de grippe A/H1N1 et a pris acte de la recommandation émise aujourd'hui jeudi 11 juin 2009 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de relever le niveau d'alerte à la phase six (06) , ce qui dans la terminologie de l'OMS correspond à l'état de pandémie.

A cet effet, le MSPRH annonce le renforcement des mesures sanitaires décidées depuis le passage à la phase 5 en date du 30 avril 2009. Ces mesures décidées et appliquées en Algérie sont celles qui correspondent à notre situation sanitaire nationale actuelle caractérisée par des foyers de cas humains situés hors de l'Algérie. L'objectif de ces mesures sanitaires est de :

- Limiter les risques d'importation du nouveau virus en Algérie.
- Détecter le plus précocement possible l'arrivée sur le territoire des premiers cas d'infection humaine pour mettre en place les premières mesures et stopper ou ralentir la transmission locale

En plus de ces mesures, il a été décrété la mobilisation totale de l'ensemble des services de contrôle sanitaire aux frontières ainsi que des hôpitaux de référence.

Il est à rappeler que les mesures déjà en vigueur en Algérie portent sur :

- Le renforcement des mesures de surveillance avec mise en œuvre notamment d'enquêtes épidémiologiques par les services concernés du Ministère de la Santé afin d'identifier la chaîne de transmission et de prendre les mesures de contrôle les plus adaptées : mesures de prophylaxie et d'isolement.
- la prise en charge médicale de chaque cas au niveau de la structure de santé de référence de proximité.

A cet égard, tous les services de contrôle sanitaire aux frontières (ports, aéroports et voie terrestre) sont en alerte pour identifier tout cas suspect et des prospectus d'information sont distribués aux passagers arrivant en Algérie ou quittant le territoire national.

Le MSPRH rappelle que l'Etat a mobilisé tous les moyens nécessaires pour faire face à une éventuelle pandémie.

Le MSPRH insiste sur le nécessaire respect des règles d'hygiène (notamment le lavage régulier des mains avec du savon de préférence liquide ou une solution antiseptique) et pour les voyageurs obligés de se rendre dans une région touchée par ce virus de se conformer aux recommandations sanitaires émises par le pays d'accueil.

La population est invitée à suivre les recommandations édictées.

Les autorités sanitaires nationales tiennent à souligner qu'à ce jour aucun cas n'a été signalé dans notre pays.

La population sera tenue informée de l'évolution de la situation en toute transparence. Aucun effort ne sera ménagé pour la protéger.